

Etude du Schéma Directeur de Développement pour la Zone de l'Office du Niger (Etape Finale)



**Bamako, Mali
Novembre 2008**

Version finale

DOCUMENT 2c

**SUIVI ET
EVALUATION**



TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	1
2	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION.....	2
2.1	COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	2
2.2	COMITE TECHNIQUE REGIONAL	2
2.3	BUREAU TECHNIQUE	2
2.3.1	<i>Justification et organisation</i>	<i>2</i>
2.3.2	<i>Suivi des aménagements.....</i>	<i>3</i>
2.3.3	<i>Suivi des services d'appui à la production</i>	<i>4</i>
2.3.4	<i>Suivi du développement local et de l'aménagement du Territoire</i>	<i>5</i>
2.4	OBSERVATOIRE DU FONCIER	5
2.5	COMMISSION DE SUIVI ECONOMIQUE	5
3	CADRE LOGIQUE	7

1 INTRODUCTION

Conformément aux termes de référence de l'Etude du Schéma Directeur de Développement pour la Zone de l'Office du Niger (phase finale), le présent document « suivi et évaluation » élabore le cadre de référence pour le suivi des activités du Plan d'Action.

Le document se compose de deux parties:

- Une proposition de dispositif organisationnel et institutionnel pour le suivi et l'évaluation. Ce dispositif reflète les choix institutionnels faits pour le Schéma Directeur, avec deux partenariats pour les deux grands volets du plan, le développement de l'agriculture irriguée et le développement décentralisé de la zone.
- Un cadre logique détaillé, qui reprend la structure logique utilisée pour le Plan d'Action, avec une définition précise des objectifs, résultats attendus, principales activités avec leurs indicateurs vérifiables, les sources de vérification et les institutions responsables du suivi.

Le choix de la méthodologie de cadre logique suit les orientations des pratiques actuellement utilisées dans le cadre de la planification du développement. Cependant, la mission a privilégié une approche pratique, afin que ce cadre logique puisse être approprié et utilisé efficacement par tous les partenaires impliqués dans le Schéma Directeur, et pour ce faire, certains aspects formels de la méthodologie ont été simplifiés.

Le système de suivi et évaluation utilisera pour référence technique, plusieurs niveaux de planification:

- Le cadre logique général du Schéma Directeur inclus dans ce document, sera le cadre général au niveau régional, permettant de développer les outils spécifiques de gestion dans un ensemble cohérent avec les politiques nationales et l'abordage stratégique du développement de la zone.
- Le cadre logique opérationnel des contrats-plans triennaux, reprendra la structure logique du cadre stratégique pour détailler les actions prioritaires pour chaque période, dans le contexte du partenariat Etat-Office du Niger-exploitants.
- La planification pluriannuelle du développement local et de l'aménagement du territoire reprendra les volets décentralisés du Schéma Directeur dans le cadre des différents programmes et projets en cours.
- La planification spécifique de chaque institution ou projet pourra faire référence à son insertion dans le cadre stratégique commun.
- Des modules spécifiques de développement pourront être planifiés comme applications territoriales de l'approche stratégique du Schéma Directeur.

La cohérence des interventions de développement de la zone dépendra donc en partie, de la capacité des acteurs à adopter des références et des instruments de gestion communs. La mise en place d'un dispositif coordonné de suivi et évaluation des interventions est donc un élément fondamental pour lequel ce document établit les repères de base.

Additionnellement, le document inclut des propositions concrètes pour l'amélioration du suivi-évaluation et de la gestion des banques de données au niveau de l'Office du Niger.

2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION

Comme mentionné dans le Document 1b (Rapport sur le Diagnostic Institutionnel) les structures de pilotage et suivi mises en place pour accompagner les études du Schéma Directeur pourront être utilisées pour assurer ces mêmes fonctions durant la période d'exécution du Plan d'Action (2005-2020). Ces structures sont actuellement le Comité National de Pilotage et, de formation plus récente, son Comité Technique régional. Afin d'assurer une capacité de gestion technique permanente non liée aux aléas de la représentation institutionnelle dans un Comité, l'établissement d'un Bureau Technique est également proposé.

2.1 Comité national de pilotage

Le Comité de Pilotage a été formé avec pour mission de donner des orientations et de valider les rapports d'études du Schéma Directeur. Une telle structure devrait être maintenue pour assurer le pilotage des différentes étapes de réalisation du Schéma. Pour être correctement informé et donc à même de prendre les décisions et orientations adéquates, le Comité National de Pilotage devra compter sur des structures régionales au niveau de la zone.

2.2 Comité technique régional

Le Comité Technique du Comité de Pilotage a été formé au niveau régional sous la présidence du PDG de l'Office du Niger et avec la représentation des principales Directions Régionales et institutions décentralisées. Ce Comité Technique devrait à l'avenir, jouer un rôle central dans le suivi et l'évaluation des principales interventions de développement dans le cadre du Schéma Directeur. Il est proposé de doter le Comité d'un Bureau Technique.

2.3 Bureau technique

2.3.1 Justification et organisation

Un bureau technique permanent sera formé par une petite équipe technique placée sous la responsabilité du Comité Technique, et logé physiquement dans une des Institutions associées au Comité de pilotage. Ce bureau sera chargé des activités suivantes:

- Suivi global de la mise en œuvre des projets et programmes initiés sous le Schéma Directeur;
- Veiller à la bonne coordination des différents programmes qui évite les doubles emplois et assure la compatibilité et complémentarité des approches.
- Formuler des Termes de Références pour des programmes, projets et études à initier et pour les évaluations à entreprendre.
- Gérer les aspects techniques de projets financés par **le Fonds Public de cofinancement de l'appui conseil et de la recherche d'accompagnement.**
- Coordonner le suivi des cellules et services spéciaux tels que l'Observatoire du Foncier.

Le Bureau devra disposer d'un nombre modeste de personnes de compétences confirmées en suivi-évaluation et d'une autorité suffisante pour guider la mise en œuvre des programmes du Schéma Directeur.

L'une des tâches principales du Bureau Technique sera le suivi régulier de la mise en œuvre des composantes du Schéma Directeur. Les cadres logiques des différents programmes et projets lui serviront de fil conducteur. Il s'agit de quatre domaines où un suivi adéquat est essentiel:

- Les aménagements hydro agricoles.
- Les services d'appui rural.
- Les conditions économiques dans les zones inondées et exondées du Delta, y inclus les superficies et les rendements des cultures.
- Le développement local et le fonctionnement du système décentralisé de gouvernance.

Le suivi des aménagements hydro agricoles sera une activité permanente et continue de nature technique aussi bien que financière. Dans les autres domaines le suivi peut être moins intensif au rythme annuel ou semi-annuel.

Le Bureau technique ne disposant que d'un complément modeste d'experts, il devra coordonner les activités de suivi interne de chaque partenaire et dans certains cas, proposer de contractualiser la plupart des études de suivi avec des prestataires de services.

2.3.2 Suivi des aménagements

Le suivi des programmes d'aménagements restera en premier ressort du domaine de l'Office du Niger, qui devra être en mesure de travailler avec le Bureau Technique pour maintenir un flux d'informations permettant d'évaluer les indicateurs des contrats-plans. La programmation des aménagements prévus donne les objectifs à atteindre à l'horizon 2020 en ce qui concerne les études, les travaux de réhabilitation et les travaux d'extension. Le contrat plan étant choisi comme unité d'évaluation, les objectifs par période de contrat plan constitueront les indicateurs de performance. La Coordination sera assurée à travers le Service suivi évaluation de l'Office du Niger (qui devra être renforcé en personnel et équipement informatique). Mais l'appréciation se fera à travers le Bureau Technique, le Comité Technique Régional et le Comité National de Pilotage du Schéma Directeur.

Un des éléments à mettre en exergue dans les capacités de suivi de l'Office reste la mise en place d'une banque de données fonctionnelles. Aujourd'hui au niveau de l'Office du Niger, plusieurs services se partagent la production et gestion des données, notamment le Service des Aménagements Hydrauliques (SAH), qui:

- Rassemble toutes les données relatives aux projets et perspectives d'aménagements (études, travaux en cours ou terminés, extensions, réhabilitation ou entretien).
- Elabore également toutes les requêtes de financement.
- Participe à la supervision des travaux.
- Tient le cadastre avec l'enregistrement des demandes et des baux.
- Est le détenteur de l'information sur le potentiel aménageable de l'Office du Niger.
- L'unité cadastre est chargée de la mise à jour de la liste des attributaires de terres et de baux.

D'autre part, existe le Service suivi-évaluation chargé de la centralisation et du traitement des données pour l'ensemble de l'Office du Niger et qui élabore les bilans annuels et dégage les tendances; l'analyse se faisant par campagne. Le Service chargé de l'Audit interne collecte les données relatives à la récupération de la redevance (le point est fait après le 31 mars de chaque année) et les résultats de mise en œuvre du contrat-plan (engagements des acteurs).

Force est de constater que ces services évoluent aujourd'hui sur des bases différentes parce que la date à considérer pour établir une situation donnée est différente d'un service à une autre. Les liens entre les sources de données sont administratifs et pas fonctionnels. Il paraît donc difficile de rapprocher les différentes données pour établir une base uniforme de programmation.

L'accès à l'information est aujourd'hui hypothéqué et risque d'être aggravé avec les extensions et l'accroissement du rythme d'aménagement par:

- Le nombre limité de ressources humaines, au total deux cadres au siège.
- L'absence d'un classement et d'un système adéquat de mise à jour de données relatives à la programmation des travaux nouveaux, des entretiens, au bilan annuel de réalisation, et aux problèmes rencontrés.

Or, le besoin de données en temps réel est de plus en plus exprimé soit par les autorités, les concepteurs ou par les sources de financement. L'Office devrait bénéficier de l'installation d'une base de donnée informatisée au sein de la SAH. La qualité actuelle des données disponibles devrait être améliorée pour faciliter la programmation et l'évaluation en temps réel par l'ajustement des paramètres suivants:

- L'harmonisation des périodes de collecte des données.
- L'harmonisation des types et formes de données.
- L'harmonisation des niveaux de collecte chaque fois que cela est possible.
- L'harmonisation dans l'utilisation du logiciel de traitement de données.
- Accentuer la communication entre les fournisseurs de données (terrain) et les utilisateurs directs (services centraux).

Dans le cadre du Schéma Directeur plusieurs banques de données devront être constituées et rendues fonctionnelles dans les services suivants:

Tableau 1: Banques de données pour l'Office du Niger

N°	LIEU	DONNEES
1	Service Suivi évaluation	Production Superficies exploitées Païement redevance Coût de production
2	Service des Aménagements Hydrauliques	Etudes Travaux Requêtes de financement Travaux d'entretien Actualisation du potentiel restant à aménager
3	Unité Cadastre	Situation des attributaires Situation des baux Plan d'affectation La demande de terre Point d'exécution des baux Mise à jour de la Cartographie
4	Coordination Régionale Schéma Directeur	Suivi des Indicateurs de performance Le pointage du respect des engagements Le point des risques de blocage (retard, désistement, conditionnalités, etc.)

2.3.3 Suivi des services d'appui à la production

Les services d'appui forment un ensemble très complexe d'organisations étatiques et paysannes, caisses mutualistes, entrepreneurs et commerçants, prestataires privés, ONG, projets, etc. On distingue quatre sous-complexes qui se recoupent partiellement:

- Le système d'appui conseil public (l'ON et la **DRA**) et privé.
- Le système d'approvisionnement en intrants et équipement.
- Le système de crédit agricole.
- La recherche d'accompagnement.

La situation actuelle est assez chaotique, surtout en appui-conseil et approvisionnement en intrants où plusieurs acteurs et bailleurs interviennent, sans beaucoup de coordination. Il y a besoin d'un suivi et d'une certaine coordination non dirigiste qui stimule ce qui est valable, décourage ce qui ne l'est pas et essaie de créer une synergie parmi les intervenants. Il paraît donc à conseiller de monter un système décentralisé de suivi, assumé par chacun des acteurs et coordonné par le Bureau Technique.

2.3.4 *Suivi du développement local et de l'aménagement du Territoire*

Les structures de suivi des activités de développement local et d'aménagement du Territoire doivent incorporer les Collectivités Locales et les Directions Régionales et les projets qui les appuient. Le Bureau Technique aurait la responsabilité de coordonner les activités de suivi et d'établir une banque de données centrale.

2.4 Observatoire du foncier

Le suivi des évolutions dans le domaine du foncier à l'Office du Niger ('Observatoire du foncier') demande une attention toute particulière. Les objectifs proposés de l'observatoire sont comme suit:

- Suivre l'évolution de la gestion foncière à l'Office du Niger.
- Recenser périodiquement les préoccupations exprimées **des exploitants** (familles et opérateurs privés) en terme de sécurisation foncière et de respect des engagements d'exploitation.
- Proposer des mesures d'amélioration du cadre foncier.

La Stratégie serait la suivante:

- Réalisation d'enquêtes semestrielles et spécifiques à des périodicités variables.
- Publication d'un bulletin semestriel sur les résultats qui pourrait également inclure les informations sur les conditions d'accès à la terre à l'Office du Niger.
- Organisation de séminaires d'analyse et de réflexion.

L'Observatoire mettrait les rapports semestriels produits à la disposition de la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre de Ségou.

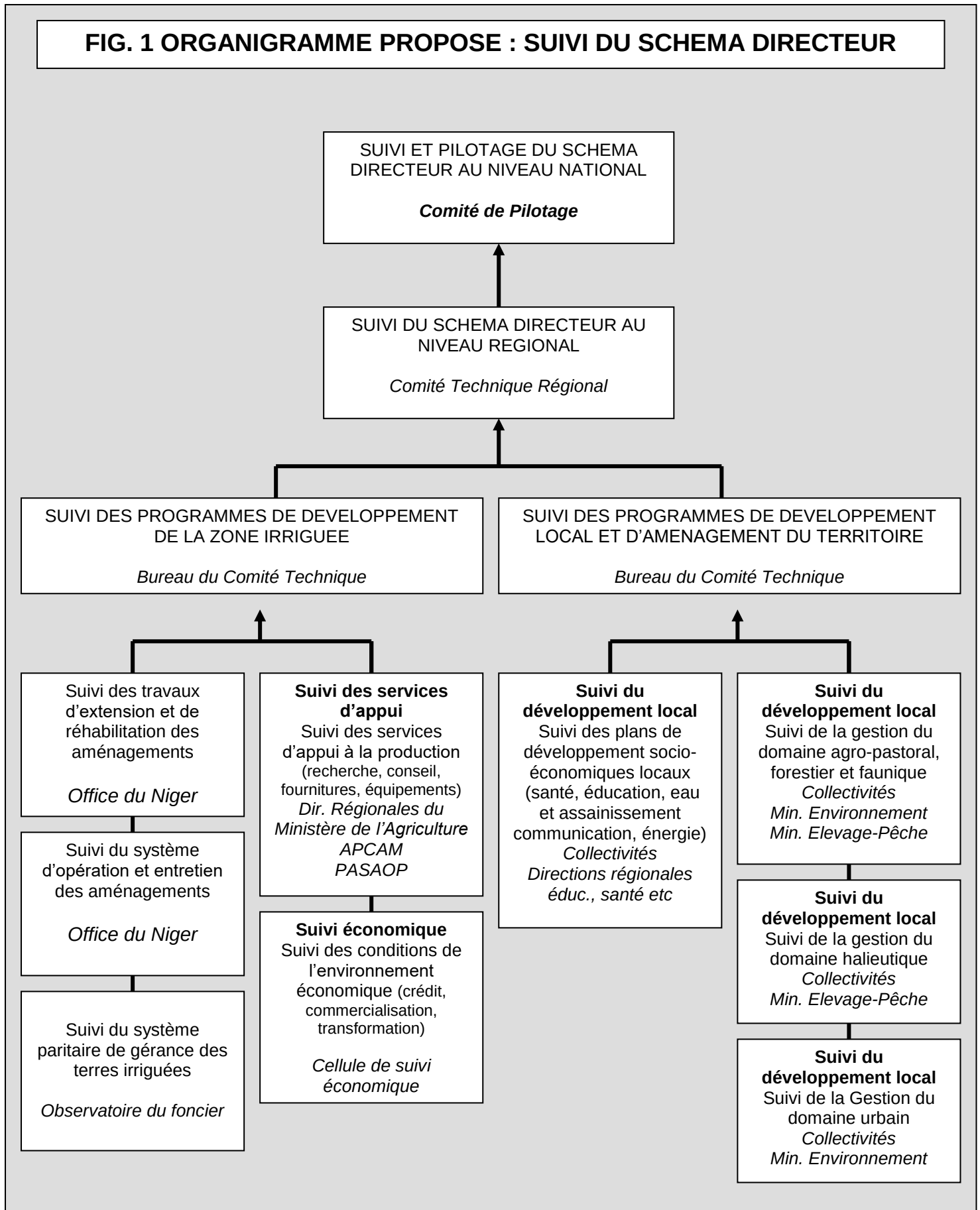
L'Observatoire comprendrait un coordinateur désigné au sein de la structure qui travaillera étroitement avec l'Office du Niger. Il disposerait de moyens autonomes financés sur inscription budgétaire afin de permettre d'exécuter les missions assignées. Il pourrait être sollicité par toute institution publique, privée ou de la société civile jouissant d'un droit moral. L'Observatoire serait en principe placé sous la tutelle de la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre de Ségou.

Pour être durable et pérenne l'Observatoire sera financé sur Budget National du Mali avec des inscriptions annuelles et figurant sur le contrat-plan de l'Office du Niger mais géré par le Bureau Technique.

2.5 Commission de suivi économique

Un système de suivi-évaluation des conditions économiques de production (évolution des coûts de productions, prix des produits, marchés etc.) est un instrument indispensable surtout pour un programme tellement grand comme le Schéma Directeur. Pour la mise en place d'un suivi-évaluation des conditions économiques dans le Schéma Directeur, on peut envisager que la responsabilité soit attribuée à l'IER et le CRRA, mais cela pourrait aussi constituer une responsabilité des Chambres d'Agriculture et du Centre d'Etudes et de Formation des Entreprises (CEFE). La tutelle pourrait être assurée par le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat - Direction Nationale des Industries. Une étude de faisabilité pourrait définir les meilleures conditions.

FIG. 1 ORGANIGRAMME PROPOSE : SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR



3 CADRE LOGIQUE

	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Vision L'autosuffisance et la compétitivité agricole du Mali	Production globale et contribution de la zone de l'Office du Niger % des besoins nationaux Exportations	Direction Nationale de Statistique et d'Information (DNSI) Ministère de l'Agriculture/Bamako Système de Suivi/Office du Niger	
Objectif principal 1 Augmentation de la production agricole de la zone de l'ON	Evolution de la production de riz, produits maraîchers etc. par contrat-plan	Système de Suivi	Partenariat efficace entre l'ON, l'Etat et les organisations d'exploitants
<i>Objectif spécifique 1</i> <i>Consolidation des aménagements hydro agricoles</i>	<i>% de surfaces aménagées par rapport à la planification pour chaque contrat-plan</i> <i>Coûts par ha</i> <i>Nombre exploitations affectées</i>	<i>Office du Niger</i>	<i>Accès aux sources de financement</i> <i>Capacités de gestion de l'ON renforcées</i>
<i>Objectif spécifique 2</i> <i>Augmentation de la capacité productive des exploitants</i>	<i>Evolution des rendements moyens par hectare pour différents types d'exploitants</i> <i>Revenus nets moyens par exploitation</i>	<i>Système de Suivi du Schéma Directeur</i>	<i>Conditions de marché régional favorables</i> <i>Appui aux Organisations Paysannes</i>
Objectif principal 2 Amélioration des conditions de vie de la population de la zone	Indicateur de Développement Humain par collectivité	Système de Suivi du Schéma Directeur	Conditions politiques stables Poursuite de la décentralisation
<i>Objectif spécifique 3</i> <i>Coordination du développement local de l'infrastructure et des services</i>	<i>% des objectifs triennaux d'infrastructures rurales réalisées</i>	<i>Système de suivi du développement local</i>	<i>Appui aux collectivités</i> <i>Coordination effective entre les institutions</i>
<i>Objectif spécifique 4</i> <i>Aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles</i>	<i>% de territoires couvert par des plans d'aménagement et des conventions locales en relation avec la planification triennale</i>	<i>Système de suivi du développement local</i>	<i>Appui aux collectivités</i> <i>Pas de sécheresse majeure</i>

Objectif spécifique 1: Consolidation des aménagements hydro-agricoles			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Résultat 1.1 Extension et réhabilitation des aménagements	% de surfaces aménagées par rapport à la planification pour chaque contrat-plan - Coûts par ha - Nombre d'exploitations affectées	Suivi des Aménagements	Office du Niger
Activité 1.1.1 <i>Planification et zonage des extensions et réhabilitations</i>	- Travaux d'extension et réhabilitation planifiés dans les contrats-plans - Etudes planifiées pour les extensions, réhabilitations et travaux de drainage	- Contrat-plans - TdR études	Office du Niger
Activité 1.1.2 <i>Etablissement de partenariats pour le financement et la réalisation des travaux</i>	- Plans de financement avec modules de réalisation de travaux - Normes de participation financière des exploitants dans les investissements	Plans et conventions de financement	Office du Niger
Activité 1.1.3 <i>Exécution du calendrier de travaux</i>	20154 has de réhabilitation et 117604 has de nouveaux aménagements réalisés durant la période 2005-2020	Suivi des aménagements	Office du Niger
Résultat 1.2 Renforcement du système d'entretien et gestion des aménagements	- Entretien annuel des réseaux primaires, secondaires et tertiaires assurés par les recettes internes (redevance): 95% à court terme - Redevance basée sur la consommation d'eau à partir de 2013 - Améliorer l'efficience de l'irrigation aux réseaux secondaires et tertiaires de 50% à 75% en 2020 avec consommation comptabilisée	- Suivi des entretiens - Rapports de zones	Office du Niger
Activité 1.2.1 <i>Amélioration des normes d'entretien</i>	- Normes de gestion d'eau sur base de 300m3/sec (200.000 has en période de pointe) - Normes d'entretien des réseaux tertiaires - Système paritaire efficace de programmation et suivi des travaux d'entretien au niveau partiteur, casier et zone - Calendrier officiel révisé et normes pour promouvoir le maraîchage en contre saison et contrôler la consommation d'eau en étiage des champs de canne	Documents techniques	Office du Niger
Activité 1.2.2 <i>Maîtrise d'ouvrage et supervision des travaux d'entretien</i>	- Mécanisme efficace et transparent pour la passation des marchés d'études ou de travaux d'extension ou de réhabilitation, sous la supervision de l'Office du Niger - Capacités accrues d'intervention des unités d'entretien et supervision du personnel des zones de l'Office du Niger	- Dossiers d'appels d'offre - Rapports de zones	- Office du Niger - Maîtrise d'ouvrage

Objectif spécifique 1: Consolidation des aménagements hydro-agricoles			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Activité 1.2.3 <i>Organisation et participation des exploitants aux travaux d'entretien</i>	- Couverture graduelle des OERTs à toute la zone (niveau arroseurs) - Associations d'Usagers formées au niveau des partiteurs - Programme de formation et accompagnement des Associations et des Comités Paritaires	- Evaluation périodique des organisations - Evaluations périodiques modules-test	- Office du Niger - Prestataires de services
Activité 1.2.5 <i>Gestion financière des entretiens: redevance et fonds d'entretien</i>	- Gestion paritaire de la redevance et de l'entretien en fonction des résultats de tests - Niveau de la redevance lié à la consommation d'eau ainsi qu'aux investissements réalisés par les exploitants	- Statistiques annuelles de la redevance - Rapports de comités paritaires	Office du Niger
Résultat 1.3 Renforcement du système paritaire d'affectation et de gérance des terres irriguées	- En 2020 la taille moyenne des exploitations familiales sera de 4 hectares sur la grande majorité des casiers - Moyen et grand-privés installés dans différents casiers - L'unité minimale des exploitations leur attribuées doit correspondre avec la superficie servie par un arroseur - Différentes formes de droits fonciers permettent le libre transfert de propriété ou des droits d'exploitation - La gérance des terres sera dans les mains d'une institution publique	- Cadastre d'exploitants - Evaluations périodiques	- Observatoire du foncier - Cadastre ON
Activité 1.3.1 <i>Amélioration des normes d'affectation des terres et zonage des types d'exploitations</i>	- Etudes de base réalisées - Amélioration de la base cadastrale existante et établissement de plans d'affectation pour chaque casier	Documents techniques	- Cadastre ON - Prestataires de services
Activité 1.3.2 <i>Evaluation des modes de tenure et sécurisation des exploitants</i>	- Mise en place d'un mécanisme de valorisation des investissements réalisés par les exploitants - Test de modalités de tenure adaptées dans le cadre de nouveaux aménagements (modules-test)	- Rapports d'études - Evaluations de modules-test	Prestataire de services
Activité 1.3.3 <i>Consolidation du mécanisme paritaire d'affectation et gérance des terres</i>	Articulation du système paritaire de gestion avec le système d'information cadastrale d'une part, et les associations d'usagers d'autre part	Rapports comités paritaires	- Cadastre ON - Observatoire du Foncier
Activité 1.3.4 <i>Mise en place d'un observatoire du foncier</i>	Une cellule indépendante assure le suivi des conditions de gérance des terres et de la pression foncière sur les aménagements et propose des mesures	Rapports de l'observatoire	Observatoire du Foncier

Objectif spécifique 2: Augmentation de la capacité productive des exploitants			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Résultat 2.1 Renforcement des services d'appui à la production	- En 2020 rendement moyen de paddy en hivernage (tous casiers) de 5 tonnes à l'hectare et qualité du riz décortiqué améliorée; cultures de contre-saison à haute rentabilité, avec ou sans irrigation de pointe; exploitations mixtes avec animaux en stabulation en saison sèche Organisations paysannes performantes qui peuvent se procurer des services d'appui conseil et de recherche d'accompagnement - Système fiable d'approvisionnement en intrants, géré par les organisations paysannes - Fourniture de semences de riz de bonne qualité assurée par l'Association des Producteurs de Semences, en collaboration avec le CRRA et les fermes semencières	- Evaluations de production - Bilans de campagnes	Bureau technique
Activité 2.1.1 <i>Pilotage et planification des nécessités d'appui la production</i>	- Cellule de pilotage et suivi des nécessités d'appui conseil et de recherche dans le cadre du Comité Technique Fonds Public pour le (co)financement de services d'appui conseil et de recherche d'accompagnement	Rapports de la cellule technique	Bureau technique
Activité 2.1.2 <i>Sous-Programme d'appui aux organisations d'exploitants</i>	Un programme d'appui permanent aux Organisations Paysannes dans la zone irriguée de l'Office du Niger, sous la tutelle de l'APCAM pour renforcer les OP et les associations professionnelles existantes, créer des nouvelle OP, y inclus les Associations des Usagers	- Rapports d'activités du programme - Evaluations	- APCAM - Prestataires de services - Bureau technique
Activité 2.1.3 <i>Sous-Programme d'appui aux prestataires de services d'appui à la production</i>	- Capacités renforcées de l'Office du Niger en appui-conseil d'aménagement et gestion de l'eau - Ensemble diversifié de centres de services et groupes professionnels offrant des services d'appui performants	- Rapports d'activités du programme - Evaluations	- Office du Niger - Bureau Technique
Activité 2.1.4 <i>Sous-Programme d'appui à la recherche-développement</i>	- Créer ou revitaliser une Unité de Recherche-Développement, rattachée au CRRA - A moyen et long terme - Si l'IER se retire sur la recherche de création, convertir l'Unité de Recherche-Développement pour la zone irriguée en Fondation	- Rapports d'activités du programme - Evaluations	- CRRA - IER

Objectif spécifique 2: Augmentation de la capacité productive des exploitants			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Résultat 2.2 Promotion de l'environnement économique	• Système efficace de commercialisation des équipements, intrants et produits agricoles en créant une augmentation du revenu net par ha de 15% (riziculture et maraîchage) • Augmentation de la valeur ajoutée de 25% de la production agricole à travers la transformation de produits en 2015 • Augmentation de la qualité et de la diversité des produits agricoles en créant une augmentation additionnelle du revenu net de l'exploitant de 10% en 2010 • Réduction des pertes post-récolte des produits agricoles entre 20% (riz) et > 50% (maraîchage) en 2015 • Ample accès au crédit de fabrication d'équipement agricole, et la production, transformation et commercialisation agricole aux conditions favorables	• Système de Suivi • Données des enquêtes • Rapports /recherche institutions techniques et économiques	• Commission de suivi économique • Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat - Direction Nationale des Industries • Centre d'Etudes et de Formation des Entreprises (CEFE)
Activité 2.2.1 <i>Mise en oeuvre d'instruments de promotion des investissements</i>	• Etude de faisabilité technique, financière et institutionnelle des instruments de promotion des investissements dans la zone de l'Office • Augmentation des investissements privés sur la zone • Services de promotion et d'information de marché	• Système de Suivi • Rapports Centre de Promotion d'Investissement	• Commission de suivi économique • Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat - Direction Nationale des Industries
Activité 2.2.2 <i>Renforcement de l'accès au crédit et des capacités de gestion financière des exploitants</i>	• Offre de crédit des Caisses mutuelles augmente sa couverture et diversifie ses produits avec une gestion solide et transparente • Le secteur bancaire augmente son engagement et offre des services diversifiés (crédit, épargne)	• Système de Suivi • Données des enquêtes secteur bancaire	• Commission de suivi économique • Ministère des Finances (CAS/SMEC)
Activité 2.2.3 <i>Mise en place d'un suivi-évaluation des conditions économiques</i>	• Une cellule technique observe l'évolution des indicateurs micro-économiques (coûts de production etc.) et macro-économiques et propose des mesures d'adaptation	• Système de suivi	• Commission de suivi économique • Centre d'Etudes et de Formation des Entreprises (CEFE)

Objectif spécifique 3: Coordination du développement local de l'infrastructure et des services			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Résultat 3.1 Mise en place des plans de développement socio-économiques locaux	• Education: doter les villages des installations éducatives prévues selon leur population et assurer leur fonctionnement • Infrastructure de transport: poursuite des entretiens routiers, réalisation de nouvelles routes et réseaux de pistes dans les nouveaux aménagements • Santé publique: rendre fonctionnelles les 12 aires de santé restantes, assurer la couverture sanitaire des populations • Assainissement et eau potable: élaboration et mise en œuvre de programme d'approvisionnement en eau potable des populations (au moins un point d'eau pour 200 habitants), et d'assainissement adapté au moins pour les agglomérations supérieures à 2000 habitants • Electrification rurale: mise en œuvre d'un programme d'électrification des zones rurales au moins pour les agglomérations supérieures ou égales à 2000 habitants en relation avec les collectivités territoriales • Communication: extension des réseaux téléphoniques (mobile ou fixe) à travers la SOTELMA et les autres sociétés privées	• Rapports d'avancement des différents projets	• Ministère de l'Education • Ministère du Transport • Ministère de la Santé • Ministère de la Santé • Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
Activité 3.1.1 <i>Concertation des nécessités locales et planification des investissements</i>	• 15 communes élaborent des programmes de développement local avec un programme d'accompagnement • Mise en place des partenariats locaux (communes-directions régionales-ONG etc.) • Intégrer la planification du développement local dans une planification pluriannuelle au niveau de modules de développement local • Renforcement des capacités des communes et de leurs partenaires pour la mise en œuvre du développement local	• Plans de développement locaux	• Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales • Bureau Technique
Activité 3.1.2 <i>Mise en œuvre et suivi des investissements</i>	• Mise en place du mécanisme de suivi et évaluation dans le cadre du Comité Technique du Comité de Pilotage	• Rapports des différents projets • Rapports de suivi	• Bureau technique

Objectif spécifique 4: Aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Résultat 4.1 Gestion du domaine agropastoral, forestier et faunique	- Des schémas d'aménagement territorial couvrant les 15 communes de la zone délimitent clairement les domaines pastoraux et d'agriculture sèche, les parcours de transhumance et les réserves forestières etc. - Des conventions au niveau communal et inter-communal assurent le respect de ces schémas d'aménagement et une régulation globale - Au niveau des villages, des instances de résolution de conflits dans le cadre de la gestion de terroirs - Des conventions permettent la délégation de la gestion de forêts aux collectivités locales - Des programmes de reboisement en exécution dans chacune des communes de la zone	Rapports d'avancement des différents projets	Ministère de l'Environnement
Activité 4.1.1 Concertation du cadre d'aménagement des domaines agropastoral et forestier	- Réalisation de programmes d'études sur les problèmes de l'élevage, agriculture sèche et forêts dans la zone - Mise en place d'un projet pilote de gestion de terroirs - Généralisation de l'approche gestion de terroirs à l'ensemble des villages de la zone et concertation de conventions pastorales, conventions de délégation de gestion aux collectivités territoriales etc.	Rapports d'avancement des différents projets	- Ministère de l'Environnement - Collectivités locales - Comités villageois
Activité 4.1.2 Appui à la mise en oeuvre des mécanismes de gestion	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui aux collectivités territoriales par un prestataire de service pour le compte des collectivités	Rapports d'avancement des différents projets	- Ministère de l'Environnement - Collectivités locales - Comités villageois
Activité 4.1.3 Réalisation d'aménagements pastoraux et de reboisements	- Réalisation de programmes d'aménagements d'hydraulique pastorale et de parcours dans les nouveaux aménagements - Réalisation de programmes pilotes de gestion forestière et de reboisement dans le cadre de schémas d'approvisionnement en bois	Rapports d'avancement des différents projets	- Ministère de l'Environnement - Collectivités locales - Comités villageois

Objectif spécifique 4: Aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles			
	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Suivi et évaluation
Résultat 4.2 Gestion du domaine halieutique	- L'ensemble des plans d'eau de la zone de l'Office soumis à une gestion dans le cadre de conventions locales supervisées par les Conseils Communaux de Pêche, dans le cadre du Schéma Directeur de la Pêche - Un programme de promotion de la pisciculture, exécuté par des privés et associations, permettant la remise en production des étangs existants et leur multiplication - Augmentation des revenus de la pêche et du nombre d'actifs dans la zone (sur base des données de départ fournis par une étude)	Rapports d'avancement des différents projets	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
Activité 4.2.1 <i>Concertation du cadre d'aménagement du domaine de la pêche</i>	Conseils communaux et Conventions de pêche	Rapports d'avancement des différents projets	- Ministère de l'Elevage et de la Pêche - Collectivités locales - Conseils de pêche
Activité 4.2.2 <i>Mise en place d'un programme de promotion de la pisciculture</i>	- Etude de pré-faisabilité d'un projet de promotion de la pisciculture - Nombre d'étangs établis et production piscicole par zone	Rapports d'études	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
Résultat 4.3 Gestion du domaine urbain	- Délimitation de tous les périmètres d'habitat à gérer par les communes dans la zone - Etablissement de schémas d'urbanisme dans les principales agglomérations et mises en place des règlements nécessaires	Plans d'urbanisme	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
Activité 4.3.1 <i>Planification du développement urbain</i>	Etablissement des schémas d'urbanisme pilote dans les principaux centres	Rapports de projets	- Collectivités locales - Prestataires